



SALON DU MIEUX ÊTRE
11 et 12 Septembre 2021 – 10h/19h
Salle Jeanne d'Arc
www.espace-grenouillit.com

CONTRAT DE PARTENARIAT

Entre les soussignés, il est établi le contrat suivant :

ESPACE GRENOUILLIT SALON DU MIEUX ÊTRE
47 Bd St Louis - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 09 33 86
Siret : 50230904000025
Mail : contact@espace-grenouillit.com

ET :

Prénom et Nom :

Adresse Professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Secteur d'activité :

Siret

Il est établi ci-dessous les conditions de participation selon le forfait choisi. Le règlement pourra se faire en 3 fois (à l'ordre de : Espace Grenouillit) ; chèques encaissés le 11 septembre, 11 Octobre, et 11 Novembre 2021.

Joindre impérativement une copie de votre attestation d'assurance à jour en responsabilité civile et assurance dommage ainsi qu'un résumé de votre pratique (6 à 8 lignes).

La présente convention prend effet à compter du 1er règlement d'acompte.

FORFAITS POSSIBLES et TARIFS :

Module A : STAND SEUL.....	130€ TTC
Module B : STAND + ATELIER ou CONFÉRENCE.....	150€ TTC
Module C : STAND + ATELIER ET CONFÉRENCE	180€ TTC
Module D : STAND VENTE SEUL	250€ TTC
Module E : STAND VENTE + ATELIER ou CONFÉRENCE.....	290€ TTC
Module F : STAND VENTE + ATELIER et CONFÉRENCE.....	350€ TTC

(Le prix d'un atelier ou conférence seul est de 50€ TTC).

Inscription avant 1er juillet sinon 40€ frais dossier

L'organisateur se réserve la mise en place selon les règles de sécurité du lieu ou autres obligations. Le stand de base comprendra :

- Une table avec 2 sièges
- Deux sièges réception visiteur
- Deux grilles caddy de présentation
- Branchement électrique gratuit

Si autre besoin supplémentaire, l'organisateur appréciera la possibilité de répondre favorablement ou non à la demande.

Les Conférences et Ateliers se tiendront dans un lieu prévu à cet effet (jauge publique : 20 personnes maxi si autorisation pour Covid). Programmés de 11h à 18h selon le rythme de 45 minLe ¼ d'heure de battement permettra au suivant de s'installer...

Les premières demandes exprimées auront le choix de l'horaire. Pour les suivantes, l'organisateur prendra seule la décision de la programmation.

ATTENTION : le détail des ateliers, des démonstrations et autres soins ainsi que le sujet précis des conférences et la référence complète du conférencier devront nous parvenir au plus tard le 2 juillet 2021.

La programmation détaillée fera l'objet d'une communication sur la page Internet attribuée et mise à jour à mesure : www.espace-grenouillit.com, rubrique « salon ponot du mieux-être ».

COMMUNICATION :

Les liens avec les sites Mairie, Conseil Général et autres, nous ouvrirons vers une information « grand public » très importante.

Présence de l'événement sur le panneau lumineux de la ville.

Ordre du jour :

Rencontre et visite des lieux

Présentation de l'organisation générale

Détails du plan de communication et des supports, relations presse.

Prévision de l'installation obligatoire le vendredi 10 Septembre à partir de 14h ou le samedi 11 à partir de 8h 30.

Votre choix :

Merci de compléter ci-dessous :

Designation-module	Tarif	Quantité	Total
			Total

Si votre stand nécessite plus de place, afin d'exposer un stock important de marchandises, vous pouvez opter pour 2 ou 3 stands en fonction de vos besoins (nous consulter).

CONDITIONS GÉNÉRALES DE SERVICE

Les prix stipulés sur le contrat sont indiqués en Euros. Différents types de tarifs peuvent être proposés selon les formules. L'engagement souscrit est considéré comme ferme et définitif et donne droit à la réservation d'un stand et /ou conférence + atelier

L'espace Grenouillit ne saurait être tenu pour responsable d'une défection dans les horaires des ateliers et ou conférences. Les souscriptions et engagement de formules sont édictés intuitu personae et ne peuvent donc être cédés à des tiers. Il n'y aura pas d'exclusivité de contrat,

DROIT APPLICABLE

LE PRESENT CONTRAT EST STRICTEMENT SOUMIS AU DROIT FRANÇAIS. POUR TOUTES LES CONTESTATIONS RELATIVES A L'EXECUTION OU A L'INTERPRETATION DES PRESENTES, DE LEURS SUITES ET CONSEQUENCES, LES PARTIES FERONT LEUR POSSIBLE POUR RECHERCHER UN ACCORD AMIABLE. A DEFAUT, IL EST FAIT EXPRESSEMENT ATTRIBUTION AU TRIBUNAUX DE LE PUY EN VELAY MEME EN CAS DE REFERE, DE DEMANDE INCIDENTE OU D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

La signature de ce document vaut acceptation du contrat de partenariat et des conditions générales de service.

Fait Au Puy en Velay en double exemplaire, le

Pour L'ESPACE GRENOUILLIT Pour le partenaire,
Le Président du Salon
Germain MONTERO

